

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/39276708/l-acces-au-numerique-facilite-un-grand-pas-vers-la-mobilite>

Compétences

L'accès au numérique facilité, un grand pas vers la mobilité

Par Isabelle Jarjaille

Ville, métropole et CCAS de Rennes (Ille-et-Vilaine)

43 communes - 6 975 agents - 451 800 hab.

Le « projet numérique pour tous » vise à inclure les agents encore éloignés du numérique. Une montée en compétences valorisée dans le cadre de la mobilité.

« Nous avons lancé le projet avant, mais la crise sanitaire a conforté notre choix, indique Johan Theuret, directeur général adjoint chargé du pôle "ressources " au sein de la direction des ressources humaines [DRH] de Rennes métropole. Il s'agit, d'un côté, de donner une identité numérique à tous les agents pour faciliter les échanges notamment, de l'autre, de renforcer leurs compétences afin de favoriser la mobilité. » Lancé en 2021, le « projet numérique pour tous » est porté conjointement par la DRH et la direction des services informatiques (DSI).

« Nous avons 2 800 agents sans adresse mail, explique Pascale Camps, responsable du service "postes de travail" à la DSI. Et nous voulions également travailler sur l'inclusion numérique des agents qui ne sont pas à l'aise. Par exemple, certains savent exploiter les outils dans le cadre professionnel mais sont complètement perdus lors d'un usage personnel. » L'objectif du projet : créer 2 800 adresses mail et 2 200 identités numériques et, surtout, accompagner tous les agents de la métropole pour monter en compétence. « Cette démarche s'inscrit dans un programme de gouvernance porté par la direction générale des services [DGS] depuis plusieurs années, précise Josselin Kerviche, directeur des systèmes d'information. Et cela fait partie de la feuille de route des élus, avec la médiation citoyenne numérique. »

« Nous ne pouvons accompagner que ceux qui sont volontaires, cela ne fonctionne pas, autrement. » Pascale Camps, responsable du service « postes de travail », à la DSI

ANIMATION D'ATELIERS

La métropole de Rennes porte ce « projet numérique pour tous » en direction de ses agents, et des citoyens en même temps. Ce qui lui a permis d'obtenir le financement de trois conseillers numériques pendant deux ans, financés par le biais du plan France Relance.

Ces trois conseillers complètent l'action des médiateurs numériques déjà existants et vont animer des ateliers ouverts aux agents et aux citoyens métropolitains. « L'idée est de faire grandir tout le monde numériquement, précise Pascale Camps. Nous nous appuyons sur le logiciel utilisé dans l'Education nationale afin de certifier les compétences numériques des élèves au cours de leur parcours scolaire sur la plateforme Pix [service public en ligne d'évaluation des connaissances numériques]. Nous nous sommes basés sur cet outil pour construire une cartographie des compétences à acquérir pour les agents. » Au cours des ateliers animés par les conseillers, les agents avanceront dans un « parcours apprenant », lors duquel ils devront répondre à des questions. Toutefois, ils auront la possibilité d'aller chercher les réponses eux-mêmes, pour « apprendre en faisant ». « Cela ne se fait que sur la base du volontariat, souligne Pascale Camps. Nous ne pouvons accompagner que ceux qui sont volontaires, cela ne fonctionne pas, autrement. »

BADGES DE COMPÉTENCES

A la fin du parcours, Pix délivrera des badges de compétences numériques, valorisés dans le cadre de la mobilité. « Il s'agit de renforcer les compétences numériques des agents pour soutenir leur mobilité, explique Johan Theuret. Notamment lorsque la pénibilité du métier d'origine est élevée. » Mais pas seulement : « C'est du cas par cas, assure Pascale Camps. C'est la partie complexe et chronophage du programme. » Car sa mise en œuvre révèle aussi des surprises : « On s'est aperçu que notre analyse de départ ne reflétait pas forcément la réalité, reconnaît Josselin Kerviche. Ainsi, la population jeune n'est pas forcément incluse dans des usages professionnels ou certains cadres ont tellement l'habitude de déléguer qu'ils sont perdus... »

TÉMOIGNAGE - « C'est un gain de temps phénoménal »

« Depuis janvier 2021, nous avons accès à notre boîte mail et à l'intranet avec nos nouveaux smartphones.

Auparavant, cela n'était possible qu'à partir des postes partagés du conservatoire, dans la salle des professeurs.

Pour aller chercher des documents, consulter le site du Casdec [comité d'action sociale des collectivités, ndlr] ou échanger avec notre agent de maîtrise sur une demande de congés, nous devions trouver un ordinateur disponible. C'était très contraignant.

Nous disposions déjà d'un téléphone professionnel mais sans les fonctionnalités actuelles. Nous avons bénéficié d'une demi-journée de formation sur l'usage du smartphone. Aujourd'hui, c'est un gain de temps phénoménal : lorsque l'on envoie un mail, on peut consulter la réponse le jour même. Et bien sûr, nous l'éteignons à la fin de la journée de travail. »